

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE SOINS DENTAIRES SOUS SEDATION CONSCIENTE ET ANESTHESIE GENERALE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ; Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1:

La composition du jury du Diplôme Universitaire Soins dentaires sous sédation consciente et anesthésie générale de l'UFR Chirurgie Dentaire comme suit :

« Diplôme Universitaire Soins dentaires sous sédation consciente et anesthésie générale »

Membres du jury:

Martine HENNEQUIN, Président du jury, PU-PH Valérie COLLADO, Vice-président du jury, PH

Denise FAUKS, PH Pierre-Yves COUSSON, MCU-PH

Article 2:

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27/06/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD

mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 au code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Fernand peut être saisi par voie de regours formé contre les actes réglementaires dans les deux

- Transmis au contrôle de légalité le 0 1 JUIL 2019

- Publié le

0 1 JUIL, 2019